

# INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

JUIN 1991

## LES AUTORITÉS VERNIOLANES



Lors des votations des 24 mars et 21 avril derniers, les électrices et électeurs de notre commune — le 25,74% des citoyens et citoyennes en fait — ont choisi les autorités législatives et exécutives appelées à gérer les destinées communales.

Le Conseil municipal pour la législature 1991-1994 se présente comme suit:

ALARCON Antoine	R	Le Lignon	DULEX Christophe	DC	Le Lignon
AMBROSIO François	R	Le Lignon	DUPRE Jacques	S	Vernier
AMMANN André	T	Châtelaïne	ENGLER-BRANDT Robert	L	Le Lignon
BAECHLER Georges	R	Vernier	FAHNDRICH Paul	DC	Vernier
BAUQUIS Charles	HP	Vernier	GANTERT Willi	HP	Avanchet
BRELAZ Marc-Henri	T	Le Lignon	GREINER Ernest	R	Le Lignon
BUNTSCHU Bernard	T	Châtelaïne	HATT Walter	S	Le Lignon
BUTIKOFER Matthias	T	Châtelaïne	HUNZIKER Heidi Mme	DC	Châtelaïne
CADUFF Otto	E	Châtelaïne	JENNY Gustave	L	Aïre
CARLSSON André	E	Châtelaïne	LEUBA Patrick	L	Châtelaïne
CHERIX Janine Mme	L	Châtelaïne	MAGGI Pierre-Alain	S	Châtelaïne

MARTENET PEDRAZZOLI Myriam Mme	E	Vernier	RUCHET Yvette Mme	S	Châtelaine
			SCHMIDLIN André	L	Avanchet
PILLONEL Pascale Mme	S	Châtelaine	SEGOND Danielle Mme	DC	Avanchet
RAMSEYER André	R	Le Lignon	SEYDOUX Jean-Claude	DC	Le Lignon
RICHARD Jacques-Eric	S	Vernier	SPINNER Werner	S	Le Lignon
RODUIT Gregory	E	Châtelaine	VEZ André Emile	T	Vernier
RONGET Pierre	L	Vernier	WAECHLI Daniel	R	Vernier

R = radical T = travail HP = hors parti E = écologiste DC = démocrate-chrétien S = socialiste L = libéral

## BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Président:</i>	M. Georges BAECHLER
<i>1er vice-président:</i>	M. Paul FAHNDRICH
<i>2ème vice-président:</i>	M. Patrick LEUBA
<i>Secrétaire:</i>	Mme Yvette RUCHET
<i>Vice-secrétaire:</i>	M. André AMMANN
<i>Membres:</i>	MM. André CARLSSON et Charles BAUQUIS



## CONSEIL ADMINISTRATIF

### Répartition des dicastères

**FINANCES** - Administration - Etat civil - Information - Sports:

M. Christophe ISELI

**BÂTIMENTS** - Ecoles - Bibliothèques - Affaires sociales - Affaires culturelles:

Mme Gabrielle FALQUET

**URBANISME - ENVIRONNEMENT** - Routes - Assainissement - Voirie - Cimetières - Transports publics - Police  
Protection civile - Service du feu - Militaire - Agriculture - Economie de guerre:

M. André CHILLIER

### Présidence pour l'exercice 1991-1992

Dans sa séance du 4 juin 1991, le Conseil administratif a nommé son président en la personne de M. André CHILLIER lequel, conformément à la loi, prend le titre de **Maire**. Mme Gabrielle FALQUET a été appelée à la vice-présidence.



*L'ancien et le nouveau Conseil administratif au soir du 31 mai.*

*De gauche à droite: François SATIN, Christophe ISELI, Gabrielle FALQUET, Solange SCHMID et André CHILLIER.*

## LE MESSAGE DU MAIRE

Les élections municipales et administratives sont terminées, le choix est fait, une nouvelle équipe est en place. Elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin 1991.

Avant toute chose et, en ma qualité de doyen du Conseil administratif, permettez-moi de rendre un hommage tout particulier à mes deux collègues qui se sont retirés. Ayant commencé ensemble en 1983 nous formions une équipe homogène et soudée. Nous avons accompli ensemble un travail important, je pense spécialement à l'achat de la propriété Chauvet et à sa réfection, à l'acquisition de la propriété du Vieux Lignon, de la Ferme Bourquin, de la station Shell et de plusieurs parcelles de terrains à Vernier, tous ces achats vont améliorer considérablement le patrimoine communal.



*André CHILLIER  
Maire*

Donc un merci tout particulier à Solange SCHMID et à François SATIN. Je forme mes vœux les meilleurs pour les jours à venir, pour eux et pour leurs familles.

Je souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux Conseillers municipaux, ainsi qu'à mes deux nouveaux collègues du Conseil administratif.

1991, année du 700<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de la Confédération. Je me permets d'émettre un vœu, que cette année soit placée sous le signe du rassemblement et du rapprochement entre les cantons, les communes, les citoyennes et citoyens et de ne pas seulement nous «gargariser» de notre passé, mais de forger tous ensemble l'avenir de notre commune dans un canton fort, et d'une Suisse ouverte à l'Europe et au monde.

André CHILLIER



### **Allocution prononcée à la première séance de la nouvelle législature le mardi 4 juin**

Le Conseil municipal vient de me témoigner sa confiance, en me désignant au poste de Président.

Je tiens à remercier Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs et municipaux qui nous ont quittés à la fin de la législature écoulée.

Leur disponibilité, leur gentillesse et leurs compétences ont permis à notre Conseil de gérer les dossiers qui leur ont été soumis durant ces quatre ans. Un merci particulier à Madame Viret, la seule dame à ne s'être pas représentée lors des dernières élections.

Je veux rendre hommage à toutes ces personnes qui ont donné leur temps à la collectivité. Ils ne sont pas légion à accepter un mandat politique.

Le dévouement de chacun et de chacune à notre Conseil est remarquable; si pour certains le passage en notre Conseil fut bref, 3 ans pour certains d'entre eux, une dame, elle, comptabilise 24 ans de siège ininterrompu au Conseil municipal.

Je suis persuadé que les années passées dans le Conseil leur ont apporté la satisfaction et la joie qu'ils en attendaient, même si quelque fois, au retour d'une séance plénière ou de commission le cœur était lourd, chargé d'amertume, car le message qu'ils souhaitent faire passer, n'avait pas été compris ou que l'on avait volontairement combattu ses propositions. C'est la loi politique, pas toujours franche et honnête, mais celui qui s'engage sur ce terrain doit s'attendre à recevoir des coups de toute nature. Certains d'entre eux ont accepté des charges particulières, soit en qualité de membre du Bureau du Conseil municipal ou à la présidence de commissions municipales ainsi que du Conseil municipal.

Je souhaite leur apporter les remerciements du Conseil municipal pour l'excellent travail qu'ils ont donné, leur gentillesse et leur tolérance ont permis à notre Conseil d'avoir en son sein, des personnes compétentes, responsables, conscientes de leur charge d'élu de la population, et que les décisions rendues par notre Conseil, si toutes n'avaient pas l'aval unanime, toutes ont favorisé le bien vivre à Vernier, qui par ces mots leur redit merci Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

Charles BAER a siégé de 1987 à 1989.

Jean-Jacques BOVAY qui a siégé de 1986 à 1991 et quitte le Conseil en fin de législature.

Gilles COPPEY a siégé de 1987 à 1991 et quitte le Conseil en fin de législature.

Félix DALANG a siégé de 1987 à 1991, il quitte également le Conseil en fin de législature.

Mme Hélène DUBOIS a siégé de 1983 à 1988, elle nous a quittés en cours de législature.

Jean-Luc ECOFFEY a siégé de 1983 à 1988, il a quitté le Conseil en cours de législature.

Jean-Jacques FRIEDRICH a siégé de 1987 à 1991.

Roberto GRU a siégé de 1984 à 1991, il a été Président de la Commission d'urbanisme.

Alain MAURER a siégé de 1986 à 1991 et il était présent à la place que j'occupe en ce moment.

M. Maurer a occupé le poste de Vice-président du Conseil municipal en 1990-1991. Entré au bureau du Conseil en 1987, il a successivement occupé les postes de secrétaire et de deuxième Vice-président du Conseil.

Mme Viviane MAURUTTO a siégé de 1988 à 1990.

Maurice NICOLET a siégé de 1989 à 1991.

Pierre-Laurent ROCHAT a siégé de 1987 à 1988, il a quitté le Conseil par obligation professionnelle, ayant son domicile hors de Genève.

Giorgio RUTISHAUSER a siégé de 1988 à 1991. Il a également siégé au bureau de 1989 à 1991.

Jean-Claude SIMON a siégé de 1985 à 1989.

Mme Marie-Louise THOREL a siégé de 1987 à 1989, elle nous a quittés en cours de législature.

André VIAL a siégé de 1987 à 1990.

Thierry VISINAND a siégé de 1987 à 1989.

Michel VULLIAMY a siégé de 1989 à 1991.

Mme Julia VIRET, entrée au Conseil municipal en 1967, nous quitte aujourd'hui après 24 ans de bons et loyaux services.

Elle a présidé de nombreuses commissions municipales qu'il serait trop long à énumérer.

Mme Viret a siégé au bureau du Conseil durant les années 1970 à 1973 et de 1975 à 1978.



La présidence de notre Conseil lui a été confiée à l'unanimité en 1972 et 1973 ainsi qu'en 1977 et 1978.

Un remerciement tout particulier est adressé à nos deux conseillers administratifs qui ont désiré ne pas poursuivre leur activité politique active.

Mme Solange SCHMID ainsi que M. François SATIN trouveront par ces mots, notre reconnaissance pour leur disponibilité et leur dévouement pour la Commune de Vernier.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à leur dire tout le plaisir que nous avons eu à collaborer avec eux. Si quelque fois nous avons croisé le fer, nos opinions n'étant pas identiques, toujours nous avons trouvé un terrain d'entente. Que leur retraite politique permette enfin d'avoir le temps qu'ils ont souhaité, à l'accomplissement des activités qu'ils ont dû laisser en attente, durant leurs mandats de maire et conseiller administratif de notre Commune de Vernier.

Un remerciement est également adressé à M. Marc-Henri BRELAZ, qui a présidé notre Conseil durant l'année écoulée. Sa disponibilité ainsi que sa jovialité ont été appréciées de tous.

Depuis de nombreuses années on parle de cohabitation, elle doit perdurer pour le bien de nos citoyens et citoyennes qui nous font confiance dans nos travaux.

Nous ne devons pas perdre de vue que notre Commune se développe, l'habitat, le commerce, l'utilisation des sols font partie de nos préoccupations. Bien que nos idées, partant de gauche ou de droite, en passant par le centre, ne doivent pas nous faire oublier que nous sommes tous élus pour le bien de Vernier et que les conflits politiques ne doivent pas avoir cours à Vernier. La politique est réservée aux hautes instances fédérales et cantonales, à Vernier occupons-nous de gérer ce qui nous est demandé.

Cette phrase me permet de revenir sur un point important, qui trop souvent est ignoré du public, qui commente les travaux du Conseil municipal, de léger et sans éclat. Sachez que, trop souvent, nos délibérations et nos avis, destinés aux instances cantonales de Genève, sont considérées comme simples déclarations et il n'en est trop souvent pas tenu compte. Certains départements de l'Etat pourraient être cités comme référence négative. Je proposerai à notre Conseil, une étude relative sur ce point, afin qu'une Commission municipale se penche sur ce problème, qu'est la prise en considération des avis communaux par le Conseil d'Etat de Genève.

Nos finances, bien gérées à ce jour, doivent avoir la possibilité de compter sur des rentrées fiscales maintenues, voire en augmentation. Pour ce faire, nous devons favoriser le développement de l'habitat, l'implantation d'entreprises d'avenir, des PME ayant des technologies nouvelles et d'avant-garde, afin que le réservoir de places de travail qui a fondu comme neige au soleil depuis quelques années, retrouve son seuil normal.

Mais ne perdons pas de vue, que les nuisances nous guettent, tous vous connaissez leurs impacts. Le rail, la route, les ailes et l'industrie, font que nos oreilles et notre nez ne sont pas indifférents à toutes ces agressions.

Conservons le peu d'espace disponible à Vernier afin que la vie soit agréable, et que notre Commune ne se transforme pas en Dallas ou autre ville connue, où l'activité privée n'est plus possible à cause de la pollution et des nuisances.

Préservez nos quelques terres agricoles rescapées ainsi que les espaces verts encore disponibles, afin que nos enfants ne fassent pas la même constatation que nous faisons aujourd'hui, *ON NE PEUT PLUS VIVRE ICI, C'EST L'ENFER*. Cet avis, je vous l'accorde, n'est pas partagé par tous, mais il doit être un motif de réflexion pour nous tous, en ce début de législature, et surtout en regard de l'anniversaire que nous commémorons cette année, le 700ème anniversaire de la Confédération Suisse. Si nos trois ancêtres ont décidé de s'unir pour que la Suisse soit ce qu'elle est

aujourd'hui, nous devons respect à leur courage et leur volonté. Ayons la même action et ensemble souvenons-nous que nous avons été élus par le peuple qui nous fait confiance. Défendons l'intérêt général de notre Commune; nous devons œuvrer pour le bien de la collectivité, la démagogie, les prises de positions partisans n'apporteront rien de constructif. La transparence et la vérité se doivent présentes lors de nos travaux et débats.

## ERRATUM

Dans la liste des conseillers municipaux de la législature 1987-1991 parue dans notre numéro de mars 1991, certains noms ont malheureusement — suite à un fâcheux concours de circonstance — disparu, soit:

DUBOIS Hélène Mme (T) (1983-1988)  
ECOFFEY Jean-Luc (R) (1983-1988)  
ROCHAT Pierre-Laurent (L) (1987-1988)  
VEZ André-Emile (T) (1990)

ainsi que:

CADUFF Otto (E) élu lors de l'élection complémentaire du 7 octobre 1990.

## CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du mardi 18 décembre 1990*

Dernière séance de l'année 1990 pour le législatif verniolan, sous la présidence de M. Marc-Henri BRELAZ.

Les conseillers municipaux ont approuvé l'élargissement de la Via Monnet en deux étapes et de compléter simultanément l'assainissement de la région. Un crédit de Fr. 900.000.— pour la première étape a été ouvert à cet effet au Conseil administratif.

*A huis clos:* Naturalisations de Mlle Altayou SHEFERAW (Ethiopie) et de MM. Jaromir FRNKA (Tchécoslovaquie) et Miguel ALONSO (Espagne).

### *Séance du mardi 5 février 1991*

Au cours de cette séance présidée par M. Marc-Henri BRELAZ, les conseillers municipaux ont pris les délibérations suivantes:

- Préavis favorable au projet de plan localisé de quartier prévoyant un immeuble locatif avec activités commerciales au chemin de Champ-Claude à Vernier.
  - Préavis favorable au projet de modification des zones de construction pour la création d'une zone de développement 4a au chemin Champ-Claude à Vernier.
  - Préavis favorable au projet de plan localisé de quartier prévoyant un immeuble locatif avec garages au sous-sol au chemin de l'Esplanade à Vernier.
- Désignation des 169 jurés pour les tribunaux en 1992.

*A huis clos:* Naturalisations de Mme Amalia PEREZ (Espagne) et MM. Aloys KAMATARI (Ruanda), Daniel COULOT (France) et Salomon ELKAIM (Maroc).

Je terminerai mon propos en remerciant l'ensemble du personnel communal qui œuvre dans le but que j'ai eu le plaisir de vous exposer.

Enfin des remerciements vont à nos secrétaires qui, sans ménager leur peine, collaborent avec le bureau du Conseil municipal et administratif.

Le Président du Conseil municipal  
Georges BAECHLER

ALARCON Antoine (R) qui a prêté serment lors de la séance du 9 avril.

Par ailleurs, pour le Conseil administratif, concernant M. François SATIN, il fallait lire: «entré au Conseil municipal en 1959, élu Conseiller administratif le 25 mai 1975, réélu le 24 avril 1983 et le 10 mai 1987».

\*

Nous adressons à toutes ces personnes nos très vives excuses pour cet oubli et décernons un «bonnet d'âne» au correcteur inattentif.

### *Séance du mardi 5 mars 1991*

En début de séance, présidée par M. Marc-Henri BRELAZ, nomination de M. Daniel WAELCHLI (R) au poste de 2ème vice-président en remplacement de M. Giorgio RUTISHAUSER, démissionnaire.

Les conseillers ont ensuite approuvé la reconstruction du boulodrome de Vernier dans la zone de verdure à destination sportive, sise à la route du Nant-d'Avril, et ouvert au Conseil administratif un crédit de Fr. 320.000.— à cet effet.

### *Séance du mardi 9 avril 1991*

Au début de la séance, M. Marc-Henri BRELAZ, président, procède à l'assermentation de M. Antoine ALARCON (Radical) en remplacement de M. Giorgio RUTISHAUSER, démissionnaire.

Autres délibérations:

- Nomination du Lt Pascal FLEURY, au grade de premier-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier.
- Servitude au profit des Services industriels de Genève sur la parcelle N° 1.583 pour un poste de détente et la pose de canalisations souterraines (gaz) au chemin de la Greube à Vernier.

### *Séance du mardi 14 mai 1991*

M. Marc-Henri BRELAZ préside la dernière séance de la législature 1987-1991 du Conseil municipal de Vernier.

Au cours de cette ultime séance les conseillers ont pris les délibérations suivantes:

- Approbation du compte rendu financier de l'exercice 1990.
- Approbation du compte de fonctionnement 1990 pour un montant de Fr. 43.603.150,27 aux charges et Fr. 46.186.450,96 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 2.583.300,69.
- Acceptation des crédits budgétaires supplémentaires pour 1990 pour un montant de Fr. 2.795.928,01.

- Approbation des rapports de la Fondation communale Vernier-Signal.
- Ouverture d'un crédit de Fr. 498.000.— pour couvrir les frais d'extension et d'aménagement du Centre de loisirs d'Avanchet.
- Ouverture d'un crédit de Fr. 270.000.— pour couvrir les frais de remise en état de toitures des écoles d'Avanchet Jura et Salève.

## INFORMATIONS COMMUNALES



### BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

#### Les Avanchets

- Juillet:** ouvert le lundi de 16h à 20h.  
**Août:** fermé.  
**Septembre:** dès le 2, reprise de l'horaire normal.  
 Lundi de 16h à 20h; jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h.

#### Châtelaine

- Juillet:** fermé.  
**Août:** le jeudi de 16h à 20h.  
**Septembre:** dès le 2, reprise de l'horaire normal.  
 Lundi de 16h à 19h; mardi de 15h à 18h et le jeudi de 16h à 20h.

#### Vernier

- Juillet:** le mardi de 16h à 20h.  
**Août:** fermé.  
**Septembre:** dès le 3, reprise de l'horaire normal.  
 Mardi de 16h à 20h; mercredi de 15h à 18h et jeudi de 9h à 12h.



### TAILLE DES HAIES

(art. 76 de la loi sur les routes)

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 m au-dessus de ladite voie.

Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés, **jusqu'au 15 juillet 1991.**

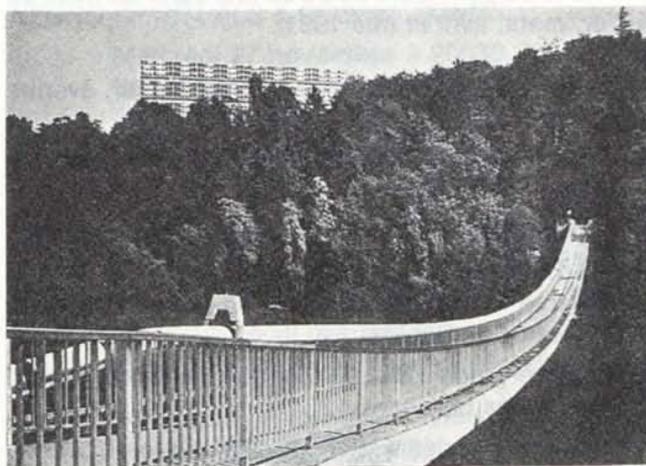
Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

### CHARDONS, VÉGÉTAUX NUISIBLES ET PARASITES

(art. 1 de la loi sur les cultures et les fonds ruraux)

Les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds voisins sont tenus de les nettoyer **d'ici au 30 juin 1991.**

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.



### PROMENEURS ATTENTION!!!

La passerelle du Lignon enjambant le Rhône sera fermée

**DÈS LE 10 JUIN 1991**

pour permettre la réfection de son étanchéité et de son revêtement.

**Réouverture prévue le 6 juillet 1991.**

## LES RESTAURANTS SCOLAIRES DE VERNIER

Rappelons que les Restaurants scolaires fournissent les repas dans quatre points de distribution de la Commune (Vernier, Libellules, Avanchets et Le Lignon) les lundis, mardis, mercredis et vendredis, durant la période scolaire, **dès le premier jour de l'école, lundi 26 août.**

**Les parents peuvent inscrire l'enfant**, non seulement d'une manière permanente, mais également de **façon ponctuelle, pour quelques jours**, une ou deux fois, en cas de courtes hospitalisations, absences brèves, etc. de la maman.

Des surveillantes prennent en charge les enfants à la sortie de l'école, les accompagnent, s'il y a lieu, au point de distribution des repas, mangent avec eux et les reconduisent dans leurs écoles respectives.



### 50 ANS et 60 ANS DE MARIAGE

*Nous avons l'avantage de vous informer que les Autorités communales ont décidé d'honorer les couples célébrant en 1991 leurs noces d'or et de diamant, soit 50 et 60 ans de mariage (mariages ayant eu lieu en 1941 et 1931) en les réunissant, dans le courant de l'automne, à la Mairie de Vernier, pour une petite manifestation.*

**Les couples qui désirent participer à cette cérémonie sont priés de s'inscrire à la Mairie, service de l'état civil, rue du Village 9, 1214 Vernier, en joignant une photocopie de leur livret de famille,**

**jusqu'au 30 SEPTEMBRE, dernier délai**

## SERVICE SOCIAL

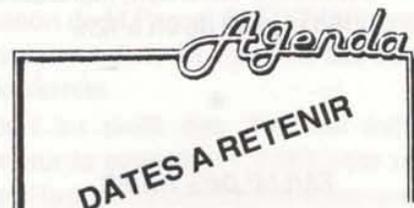
### ANNIVERSAIRES

Ont été fêtés pour leurs 90 ou 95 ans dans les mois de février, mars, avril et mai 1991:

- Monsieur Emile WÄLTI, 90 ans le 2 février, avenue du Lignon 53;
- Madame Hélène CHAMOT, 90 ans le 7 février, rue du Grand-Bay 16;
- Madame Claire STÜCKI, 90 ans le 8 février, chemin de l'Ecu 15;
- Madame Yvonne COLLIARD, 90 ans le 12 février, Pension «Les Sapins»;
- Madame Marie DALLEVES, 90 ans le 14 février, avenue des Libellules 12;
- Monsieur Charles AMSTUTZ, 95 ans le 16 février, avenue du Lignon 53;
- Madame Marie CHOLLET, 95 ans le 18 février, Pension «Les Mésanges»;
- Monsieur Bernard BUCHET, 90 ans le 28 mars, avenue Edmond-Vaucher 3;
- Madame Marie PACHE, 90 ans le 31 mars, avenue du Lignon 53;
- Madame Margaretha HOFFMANN, 90 ans le 3 avril, avenue du Lignon 69;
- Madame Reine LAURENT, 90 ans le 10 avril, Pension «Les Rives du Rhône»;
- Monsieur René DUCOMMUN, 90 ans le 10 avril, avenue du Lignon 75;

- Madame Sophie GRANDJEAN, 95 ans le 13 avril, chemin Philibert-Sauvage 11;
- Madame Louisa VUILLE, 90 ans le 21 avril, avenue du Lignon 50;
- Madame Nadine LEMP, 90 ans le 22 avril, rue du Grand-Bay 16;
- Madame Germaine EPERON, 90 ans le 23 avril, chemin du Coin-de-terre 3;
- Madame Joséphine GENTIZON, 95 ans le 1<sup>er</sup> mai, chemin de l'Etang 44;
- Madame Berthe CHATELANAT, 90 ans le 18 mai, chemin Henri de Buren 7.

A chacune et chacun, nos meilleurs vœux!



### 1. Sorties au Centre aéré de Frangy

Les mardis 16 juillet et 13 août, une cinquantaine d'aînés seront accueillis comme de coutume par les enfants et les animateurs du Centre aéré à Frangy. Inscriptions et renseignements dans les Clubs d'aînés et à la Mairie.

## 2. Fête du 1<sup>er</sup> Août

Elle se déroulera à Vernier-village. Selon la tradition, le pot de soupe et le café seront offerts aux aînés sur inscription dans les clubs ou à la Mairie.

## 3. Tarte aux pruneaux

Cet après-midi récréatif est prévu pour le samedi 14 septembre dans les salles du Restaurant scolaire du Lignon.

## 4. Conférence-débat

Le jeudi après-midi 3 octobre, dans la grande salle d'Avanchet-Salève, une conférence et un débat se tiendront sur «**Vernier, hier-aujourd'hui-demain**». Cette manifestation désire marquer le 175 anniversaire de l'entrée de Vernier dans la Confédération suisse. Elle sera doublée d'une exposition. D'autre part, le groupe «**Enfance et Troisième âge**» qui prépare cette conférence a voulu qu'un repas réunisse tous les aînés qui le désirent. Une inscription pourra être déposée dans les clubs ou à la Mairie.

## ACTION POMMES ET POMMES DE TERRE A PRIX RÉDUIT

Comme d'habitude, la commune, par son service social, organisera cette action dépendant de la Confédération (Régie fédérale des alcools).

Toutes les personnes au bénéfice du Service social recevront chez elle une information et un bulletin d'inscription.

Cependant, nous pouvons étendre cette action à d'autres personnes telles que les bénéficiaires de l'OAPA, les familles nombreuses ou d'autres situations difficiles. Tous ceux qui jugent avoir droit à cette vente à prix réduit doivent **s'annoncer par téléphone à la Mairie (tél. 41 00 00) pour une commande, entre le 1<sup>er</sup> et le 15 septembre 1991.**

A cause des délais de commande qui nous sont imposés par la Confédération et le département cantonal compétent, nous ne pourrions pas prendre en considération une commande parvenue **après le 15 septembre.**

# ACTIVITÉS CULTURELLES

## SPECTACLES AUTOMNE 1991

### CONCERT

Jeudi **26 septembre** à 20h30  
Maison Chauvet-Lullin  
**Muriel SLATKINE, piano**  
**et Gérard LECLERC, Violoncelle.**  
Oeuvres de Bach, Brahms et Chopin.

### SPECTACLES POUR JEUNE PUBLIC

Mardi **8 octobre** à 17h  
Aula de l'école des Ranches  
**THÉÂTRE GLOBULE** «Comédie de papier».  
Mercredi **9 octobre** à 17h30  
Salle de réunions d'Avanchet-Salève  
**CIE TRANSE EXPRESS CIRCUS**  
«Les tribulations de Rosemonde».  
Jeudi **10 octobre** à 14h30  
Salle communale de Châtelaine  
**Clown MACARONI.**

### EXPOSITION DE PATCHWORK

Maison Chauvet-Lullin  
Du vendredi 4 au jeudi 24 **octobre**  
de 14h à 18h (excepté dimanche)  
**Groupe de patchwork d'Aire-Lignon.**

### CONCERTS

Dimanches **13 octobre** et **17 novembre**  
à 17h  
Maison Chauvet-Lullin  
En collaboration avec la Fondation  
CIEM-MOZART.

## 8<sup>e</sup> FESTIVAL DE ROCK

Jeudi 7 - vendredi 8 et samedi 9 **novembre**  
à la salle des fêtes du Lignon.

## NEGRO SPIRITUALS & GOSPEL SONGS

Mercredi **27 novembre** à 20h30  
Eglise St-Pie X, carrefour Bouchet/Genève  
**THE SENSATIONAL NIGHTINGALES**  
Célèbre quartette traditionnel.

★

## ÉCOLE D'ACCORDÉON

Local des leçons:

Ecole de Châtelaine CCP 12-17422-5

Renseignements - Cours - Répétitions

Tous les mercredis «**ÉCOLE DE CHATELAINE**»  
et par tél. au **798 14 39/784 19 17/753 10 93**

### Enseignement:

Solfège - Méthode conservatoire  
Leçons en groupe et privées  
Accordéon: Musette et Folklorique  
Accordéon: Jazz et Classique  
Accordéon: Basses barytons ou de concert.

### Locaux:

Vernier/Châtelaine/Avanchet/Meyrin/Gd-Saconnex

### Responsables de l'ÉCOLE:

Demierre Jean-Claude, tél. **798 14 39**  
Guillain Pascal, tél. **753 10 93.**



# MÉRITE MUNICIPAL VERNIOLAN

C'est à la Salle communale de Vernier, le 12 mars dernier, que les autorités de Vernier ont procédé à la remise du mérite verniolan aux trois lauréats désignés par la Commission ad hoc.

Agrémentée musicalement par la Fanfare municipale de Vernier, la brève partie officielle a permis d'entendre M. Marc-Henri BRELAZ, Président du Conseil municipal, qui rappela notamment le sens de cette distinction communale, et M. François SATIN Maire, à qui est revenu l'honneur de proclamer le palmarès.

## Lauréats 1990

### 1. Section Juniors de l'Amateur Sporting Boxe de Châtelaine

A obtenu pour la dixième fois le titre national par équipe.

#### Palmarès de la saison 1989-1990

Mehdi MAHFOUD	Champion romand 1989, cat. léger Vice-champion suisse 1990, cat. léger
Mousse MOCKENDJO	Champion romand 1989, cat. welter Champion suisse 1990, cat. welter
José MATHEZ	Champion suisse 1990, cat. mi-lourd
Salvatore MACCULI	1/2 finaliste champion suisse 1990, cat. sur-léger
José FONSECA	Champion romand 1989, cat. sur-léger

Ces jeunes boxeurs sont entraînés par MM. Jean MAILLEFER (Président de la Sté) Kamel BOURAOUI, Antonio VENTRUTO et Mousse MOCKENDJO (père).

### 2. M. Louis BONDAT, né le 28 mars 1906, domicilié à Vernier, ch. Mouille-Galand 3

Membre, dès 1922, de la **Fanfare municipale de Vernier**, au sein de laquelle il assume la présidence durant 10 ans. Actuellement il en est le Président d'honneur.

Membre durant 20 ans de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Vernier qu'il quitte en 1946 avec le grade d'appointé.

Membre fondateur de la Caisse Raiffeisen de Vernier, dont il sera un des présidents du Conseil de surveillance.

Membre du Conseil municipal de la Commune pendant la législature 1935-1938.

Membre fondateur, avec M. Jules Barbey, du Vernier Football-Club.

Membre de la Chorale catholique de Vernier.

Membre fondateur, avec une section de viticulteurs de Vernier, de la Cave du Mandement.

Membre fondateur, avec M. Ch. Duchosal, de la 1ère exposition maraîchère à Vernier en 1932,

et bien d'autres activités au sein de la communauté verniolane.

### 3. Mlle Isabelle PENTUCCI, née le 17 décembre 1967, domiciliée aux Avanchets

Présentée par son Club, section escrime du Club hygiénique de Châtelaine et l'Association des habitants d'Avanchet.

— Championne suisse 1990 à l'épée (discipline féminine depuis 4 ans seulement)

— Championne suisse 1989 par équipe

Membre de l'équipe suisse qui a obtenu la médaille de bronze au Championnat du monde 1989 à Denver.

#### Quelques autres résultats

1ère place individuelle à l'épée dames, Tournoi international d'Orbey en 1988

4ème place individuelle à l'épée dames, Challenge de Zurich en 1989

6ème place individuelle à l'épée dames, Tournoi international de Vincennes en 1989

14ème individuelle à l'épée, Coupe du monde 1989 en Hongrie.

ainsi que de nombreuses participations aux Coupes du monde et tournois internationaux ainsi qu'une participation aux Universiades 1989.

Sur le plan de la société, elle est également membre du comité du Club.

Sur le plan études, Mlle PENTUCCI est étudiante en droit à l'Université de Genève, après avoir obtenu, en 1987, la Maturité scientifique et moderne au Collège Rousseau.



# FÊTE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE DE VERNIER

**SAMEDI 29 JUIN**

**14h30:**

Rassemblement général des élèves sur la pelouse de l'ancienne Mairie, en vue de la formation du cortège.

**14h45:**

Départ du cortège qui défilera dans la rue du Village aller et retour.

***Ordre de défilé des écoles:***

Ecole du Lignon III - Ecole d'Aire - Ecole des Libellules - Ecole de Châtelaine - Ecole de Balxert  
Ecole d'Avanchet-Jura - Ecole d'Avanchet-Salève - Ecole de Vernier-Place - Ecole des Ranches

A l'arrivée du cortège, dans l'emplacement de fête, préau de l'école de Vernier-Place,  
goûter pour les enfants, jeux et carrousels.

***Les parents voudront bien:***

- s'abstenir de pénétrer dans l'enceinte réservée aux enfants pendant la fête enfantine,
- reprendre leurs enfants à l'emplacement du goûter de chaque classe sous le chapiteau.

***Durant la fête enfantine:***

buvettes à disposition des parents avec production des fanfares invitées:  
«LA PERSÉVÉRANCE» de Chavannes-le-Chêne VD,  
«LA VILLAGEOISE» de Pomy VD et «LES CADETS ANNEMASSIENS.

**Dès 17h30:**

Fête populaire organisée par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier,  
avec buvette, stands raclettes, Malakoffs, frites, saucisses grillées.

**BAL GRATUIT** animé par l'orchestre **MASCARA**.

La fête des écoles se déroulera par n'importe quel temps.  
Invitation cordiale à tous et d'ores et déjà d'excellentes vacances.

# FÊTE DU 1<sup>er</sup> AOÛT

Les Autorités et les sociétés communales vous convient à commémorer le 700<sup>ème</sup> anniversaire de la Confédération en prenant part à la manifestation qui aura lieu, cette année, à

## VERNIER-VILLAGE

PRÉAU DE L'ÉCOLE DES RANCHES

### A 17 heures:

plantation d'un tilleul commémoratif à l'école de Vernier-place (emplacement de l'ancien arrêt de tram).

### Dès 18 heures:

ouverture des divers stands de restauration avec quelques «spécialités» helvétiques (raclette, saucisses grillées, rösti et émincé à la zurichoise, tartines «genevoises», viande séchée, etc. et des buvettes, sans oublier le pot-souvenir et la soupe du 700<sup>ème</sup>.

### Dès 18 heures:

Les aînés rentiers AVS de la commune de Vernier sont cordialement invités à se joindre à cette manifestation. Des tables seront réservées à leur intention, le pot-souvenir, soupe et thé leur seront gracieusement offerts.

**INSCRIPTIONS:** pour recevoir le bon-invitation, dans les clubs d'aînés ou à la Mairie de Vernier.

Après la sonnerie des cloches des églises de tout le pays;

### à 20h15:

Ouverture de la partie officielle par une salve de 23 coups de canon tirée par la Société des Artilleurs de Genève.  
Allocution de M. André CHILLIER, Maire de la Commune.  
Allocution de M. Claude HAEGI, Conseiller d'Etat.  
Lecture du Pacte de 1291.

Durant l'agape et la partie officielle, intermèdes musicaux assurés par la «Musique du 700<sup>ème</sup>» (Fanfare municipale et Indécis d'Aire) et du «Choeur du 700<sup>ème</sup>» (Echo de Vernier et Groupe vocal de dames du Lignon).

A la fin de la partie officielle, cortège aux lampions pour les enfants dans la rue du Village.

### Dès 21 heures:

**BAL GRATUIT** animé par l'orchestre «NATALITZ»

### En intermède, à 22h15 environ:

«PLEINS FEUX VERNIOLANS» grand feu d'artifice, suivi du traditionnel feu de joie.

Nous vous recommandons, d'ores et déjà, la vente de l'insigne du 1<sup>er</sup> Août, dont le produit est destiné à l'échange de jeunes et d'apprentis en Suisse.

Les autorités municipales et les sociétés espèrent vous rencontrer nombreux à cette fête et vous invitent à embellir nos villages et cités en pavoisant fenêtres et balcons.

En cas de mauvais temps, la manifestation aura lieu à la Salle communale de Vernier-Place

### RAPPEL

**L'usage des pétards, fusées, grenouilles, etc., est strictement interdit pendant la manifestation officielle et nous vous recommandons la plus grande prudence lors de leur emploi à proximité de personnes ou d'immeubles.**